

**Troisième vague de médicaments soumis à réévaluation :
Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine
propose une alternative au déremboursement total**

Le 19 octobre, la Haute Autorité de Santé a recommandé le retrait de la liste des spécialités remboursables de 89 médicaments dont le Service médical rendu (SMR) a été considéré comme insuffisant.

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) souhaite attirer l'attention sur le fait que les 89 médicaments concernés ont un rôle médical reconnu et prouvé et que leur absence ferait défaut à l'arsenal thérapeutique médical et pharmaceutique.

Par ailleurs, dans la pratique de leur exercice quotidien, les pharmaciens ont pu constater que les médicaments retirés des listes des spécialités remboursables sont souvent refusés par les patients qui n'ont plus confiance dans leur efficacité, alors qu'ils sont déremboursés dans un souci d'économie.

Soucieux du nécessaire rééquilibrage du déficit de la Sécurité sociale, ainsi que de la nécessité d'accompagner le patient dans l'éducation à la santé, le CNGPO propose la pérennité des remboursements des médicaments concernés mais à un taux de 15%.

Il suggère également de profiter de l'arbitrage mené sur la réévaluation de la base du remboursement par le régime obligatoire (Sécurité sociale) pour entraîner, de manière progressive, les patients à adopter un comportement plus actif au regard du remboursement relevant des régimes complémentaires. A l'instar des différentes options proposées en matière de soins dentaires, de soins hospitaliers ou d'optique, l'assuré pourrait, pour les médicaments jugés moins prioritaires que d'autres, avoir le choix de la hauteur du remboursement.

Pour le CNGPO, il est en effet indispensable d'impliquer davantage l'ensemble des Français dans une démarche volontaire de responsabilisation à la santé afin de garantir au patient, dans les années à venir, le système de santé qu'il est en droit d'attendre.

www.collectif-groupements-pharmaciens.fr

Contact : Valérie Carlon tél. : 06 12 21 08 30 – Fax : 01 43 35 05 92
e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr